



# CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## PREAVIS 40/2023 - COMMISSION AD HOC

### Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis 40/2023

#### Demande d'un crédit d'étude de CHF 94'000.- TTC pour l'aménagement d'un terrain de foot synthétique aux Abériaux

Madame la Présidente du conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### Préambule

La commission, composée de 5 membres (Rachel Cavargna-Debluë, Léo Durnat, Claude Favre, Vanni Vogel et Régis Bovy), s'est réunie le jeudi 25 mai 2023 (à trois membres), le mercredi 31 mai 2023, au complet, et en présence, pour la première partie, de Monsieur le Municipal Jean-Marc Bettems accompagné de Monsieur Eric Zahnd, Responsable de service – Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts, puis le mardi 6 juin 2023 au complet.

Le préavis a fait l'objet de plusieurs questions émanant des membres de ladite commission et de collègues du conseil communal. Des réponses précises ont été données par Monsieur le Municipal, Monsieur Zahnd et/ou par le Comité du FC Prangins-Sport, ci-après FCP. La commission les remercie pour leur disponibilité.

Dans le cadre de ce préambule, il est à noter une correction en page 6 du préavis concerné. Dans le paragraphe « **3.1 Recommandations générales** », à la ligne 7, il faut lire «... utilise le terrain principal (A) à raison d'environ **36** heures par semaine et le terrain (B), environ **20** heures par semaine.».

#### Contexte et situation actuelle

Le terrain A a été construit en 1974 et n'a jamais eu de travaux de renouvellement majeurs depuis. De plus, le sous-sol pranginois étant connu pour sa forte imperméabilité en raison de sa composition majoritairement de terre glaise, a au fil des années rendu inefficace son drainage. Cela a pour conséquence de régulières fermetures du terrain à la moindre intempérie. Cela nécessite une grande réactivité pour le Comité du FCP afin de trouver d'autres terrains à très court terme soit pour assurer des entraînements soit des matchs, sans compter les coûts induits de location de terrains à l'extérieur à charge du club.

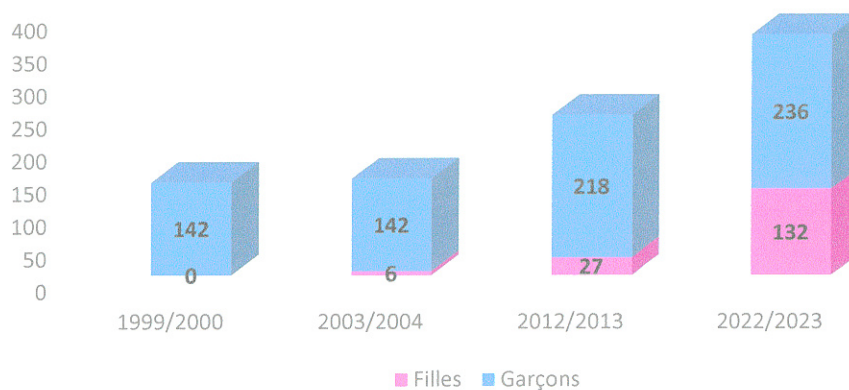
Sur la base des chiffres fournis par l'Association Suisse de Football (ASF) et par le club, nous avons résumé l'évolution du nombre de membres :



# CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## PREAVIS 40/2023 - COMMISSION AD HOC

### Evolution des membres du club



Source : [www.football.ch/fr/asf/Chiffres-faits.aspx](http://www.football.ch/fr/asf/Chiffres-faits.aspx)

L'évolution des membres est significative et constante avec un fort développement du football féminin. Par analogie, le nombre d'équipes est également en progression avec, à ce jour, une vingtaine d'équipes recensées. Il en ressort une hausse du nombre de matchs, d'entraînements et d'heures d'utilisation.

Toujours sur la base de chiffres fournis par le club, la répartition des membres habitants Prangins est de 40%. Le nombre de matchs officiels joués à Prangins, lors de cette saison en cours, est de 216 dont une trentaine (14%), n'ayant pas pu se jouer à la date initiale pour cause de fermeture des terrains, ont dû être refixés ou joués sur des terrains tiers.

La vingtaine d'équipes du FCP ainsi que le calendrier des matchs établi par l'Association Cantonale Vaudoise de Football (ACVF) qui augmente d'années en années mettent à rude épreuve le terrain.

Pour la période hivernale, les terrains doivent être fermés de mi-octobre à mi-mars afin de préserver au maximum le gazon. Les conséquences pour les équipes sont une impossibilité de s'entraîner de manière optimale tout au long de l'année, mais également de pouvoir se préparer de manière adéquate pour le début de saison en mars alors que la majorité des autres équipes auront pu continuer à s'entraîner en extérieur.





## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### PREAVIS 40/2023 - COMMISSION AD HOC

#### **Synergie ou conflit avec le rapport de la commission sur le postulat des Abériaux ?**

La commission est d'avis que le préavis 40/2023 (Demande d'un crédit d'étude de CHF 94'000.- TTC pour l'aménagement d'un terrain de foot synthétique aux Abériaux) n'entre pas en conflit avec le postulat mentionné et le rapport de la commission ad hoc à ce postulat. En effet, l'aménagement d'un terrain synthétique se faisant sur le terrain A en herbe actuel, aucune modification majeure (emplacement, déplacement, modification, rotation du terrain, etc.) n'est envisageable. De ce fait, l'étude d'un terrain synthétique est totalement compatible avec la réflexion souhaitée par le postulat et peut être menée en parallèle.

#### **Développement**

Dans la réponse municipale à l'interpellation « A quand un terrain synthétique », il était stipulé que l'Exécutif avait décidé de revoir la liste des projets d'investissements prioritaires en début de législature et de supprimer certains d'entre eux afin de compenser l'augmentation prévue pour la mise en place d'un terrain synthétique (montant initial de CHF 800'000.- à un montant prévu de CHF 2'000'000.-).

#### Question :

*La Municipalité est-elle en mesure de démontrer quels sont les investissements qui ont été déclassés pour absorber les nouvelles dépenses liées au terrain synthétique?*

#### Réponse :

*Le programme de législature 2021-2026 présente les projets pour la commune et ses habitants que la Municipalité a planifiés/priorisés de mettre en œuvre durant les 5 années de législature. Ce programme est complété par la liste des préavis qui en découlent pour la législature (ou plan d'investissements). En effet, pour financer ses projets, la Municipalité agit sur deux fronts.*

- la Municipalité propose les projets de son programme de législature dont les montants d'investissement s'élèvent à moins de CHF 50'000.- dans le budget annuel de fonctionnement qu'elle établit chaque année à l'automne.*
- la Municipalité propose les projets de son programme de législature dont les montants d'investissements s'élèvent à plus de CHF 50'000.- sous forme de préavis. Pour cela elle suit la liste des préavis planifiés/priorisés en début de législature 2021-2026.*

*En réponse à cette question, la Municipalité a retiré de la liste des préavis planifiés/priorisés en début de législature les préavis suivants :*

#### **Service Bâtiments**

*Bâtiment Vieux-Pressoir – Pose d'une pompe à chaleur et déplacement de la porte — CHF 50'000.-*  
*Buvette de la plage de Promenthoux – Rénovation CHF 250'000.-*  
*Couverture du complexe des Morettes avec des panneaux solaires CHF 400'000.-*  
*Réfection de la tour d'eau CHF 200'000.-*

#### **Office Informatique**

*Gestion et circulation électronique des documents CHF 200'000.-*

#### **Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts**

*Vision globale des remplacements planifiés pour véhicules et machines (montant de CHF 450'000.-)*

*Retrait de l'achat d'un véhicule Merlo P 37-12 plus d'un montant de CHF 150'000.-*  
*Retrait de l'achat d'un véhicule Iveco 35C16 d'un montant de CHF 75'000.-*  
*Retrait de l'achat d'un véhicule Kubota STV40 d'un montant de CHF 50'000.-*



## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### PREAVIS 40/2023 - COMMISSION AD HOC

*En conséquence, l'Exécutif a effectivement supprimé des projets pour un montant projeté d'environ CHF 1'350'000.- afin de compenser l'augmentation prévue pour l'acquisition et la mise en place d'un terrain synthétique neuf (estimée à CHF 1'200'000.-).*

Pourquoi un crédit d'étude ? Au vu du montant prévu pour la réalisation du terrain synthétique (CHF 2'000'000) et des diverses caractéristiques liées, la Commune de Prangins a expliqué ne pas avoir les compétences spécifiques en interne pour gérer un tel projet. La collaboration d'un bureau spécialisé dans la réalisation de terrains synthétiques permettra de couvrir au mieux toutes les spécificités et également profiter de leur expérience pour optimiser le projet. Cela permettra également de confirmer définitivement la faisabilité du projet.

La municipalité a d'emblée exclu la pose d'un terrain synthétique à la place du terrain naturel côté lac (B), trop petit au regard des normes en vigueur mais également jugé inadéquat au vu de la proximité de la zone de grillades. A noter également qu'un terrain synthétique devant obligatoirement être délimité par une barrière et/ou un grillage, cela aurait eu un impact visuel et pratique négatif.

Comme le mentionne le préavis, un terrain synthétique permet une utilisation illimitée de la surface de jeu, ce qui serait une plus-value non négligeable comparé à un terrain naturel.

Société locale la plus importante du village en termes de membres, le FCP contribue à la cohésion sociale du village. Permettre à celui-ci d'évoluer dans des conditions appropriées semble judicieux à la commission, d'autant plus au vu du rayonnement régional que nous apportent les équipes féminines.

Selon les informations reçues, un terrain synthétique permettrait de réduire de moitié les coûts d'entretien par rapport à un terrain naturel. Au-delà du coût, c'est aussi du temps libéré pour les employés de la voirie et des espaces verts. De plus, on peut imaginer une location de ce terrain à certains clubs, entreprises ou associations qui en feraient la demande, la priorité demeurant au FCP.

Par ailleurs, des études ont montré une nette diminution de blessures sur des terrains synthétiques de dernière génération.

Les équipes du FCP utilisent actuellement majoritairement les salles de sport durant la période hivernale. Il est indiscutable que la possibilité de jouer en extérieur réduira le taux d'occupation des salles par le FCP et d'autres associations sportives pourront ainsi en bénéficier. Il est du rôle de la commune d'encourager les activités sportives de toutes sortes et la commission estime que la direction prise avec ce préavis est la bonne.

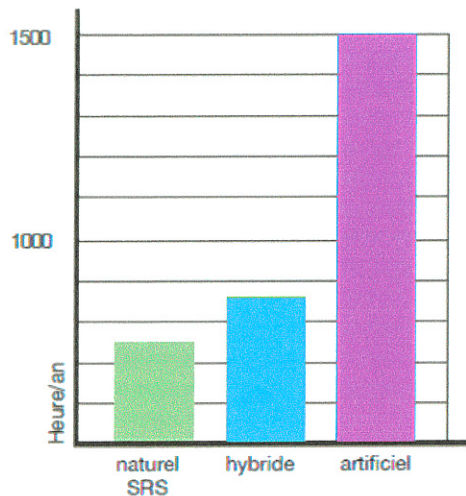
Ci-après, quelques graphiques comparatifs entre un terrain naturel et un terrain synthétique.



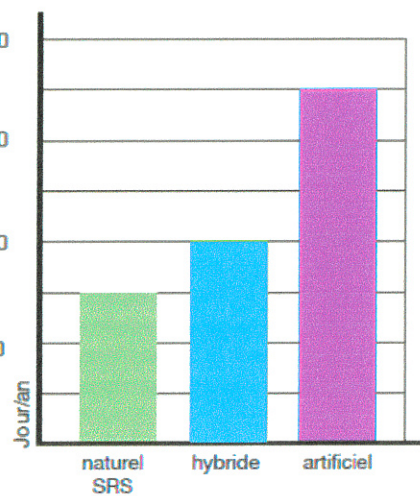
# CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## PREAVIS 40/2023 - COMMISSION AD HOC

### Heures d'utilisation annuelle

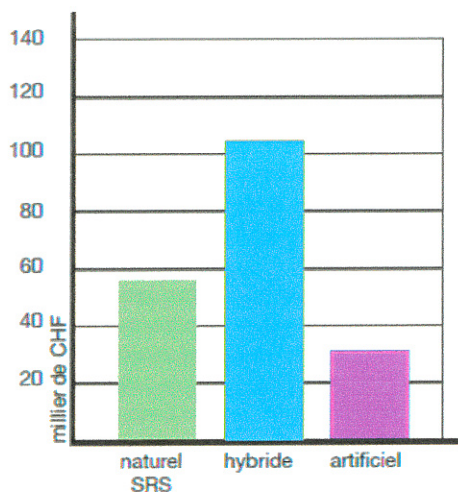


### Jours d'utilisation annuelle



Source : realsport.ch

### Coûts d'entretien annuel



Il est à relever que plusieurs projets de terrains synthétiques dans la région (Gingins, Crans, Gland) sont en cours d'étude. Des terrains synthétiques existent aujourd'hui sur les communes de Nyon, Gland, Begnins et Saint-Prex. Terre-Sainte a dû abandonner son projet de terrain synthétique à Founex pour une question d'homologation limitée.

### Recommandations de la commission

La commission invite la Municipalité à faire une demande de subvention auprès du Fonds du sport vaudois et toute autre instance susceptible de contribuer au coût de réalisation. Selon renseignement pris auprès du Fonds du sport, une subvention de 20% sur le premier 1'000'000 CHF puis de 10% sur le surplus serait possible.

La commission attire l'attention sur le fait que cette requête doit-être soumise avant le commencement des travaux et que certains documents spécifiques doivent être annexés.



# CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## PREAVIS 40/2023 - COMMISSION AD HOC

### **Considérations finales**

Comme mentionné dans le rapport, les terrains naturels actuels ne sont pas adaptés pour l'utilisation intensive faite par le FCP et un terrain synthétique est LA solution. L'ambition du FCP et de la municipalité n'est aux yeux de la commission pas de créer un grand club de football à Prangins mais plutôt de mettre à disposition du FCP et d'autres associations sportives des infrastructures adaptées leur permettant une utilisation toute l'année.

Cela permettra également aux joueurs et joueuses d'améliorer leurs performances sportives et ainsi d'être compétitifs vis-à-vis des équipes de la région. Avec l'augmentation de la population pranginoise, la demande ne va pas faiblir pour le FCP.

La construction d'un terrain synthétique n'est pas liée à la catégorie de compétition des équipes mais se justifie pour permettre une utilisation annuelle sans restriction et donc d'améliorer les conditions d'entraînements et de matchs pour les membres ou d'autres associations sportives.



# CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## PREAVIS 40/2023 - COMMISSION AD HOC

### Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission à l'unanimité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis No. 40/2023 concernant la demande d'un crédit de CHF 94'000.- TTC pour l'aménagement d'un terrain de foot synthétique
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### décide

1. D'accorder un crédit d'étude de CHF 94'000.- TTC en vue de l'aménagement d'un terrain de foot synthétique aux Abériaux,
2. De financer cette opération par la trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt conformément à l'art. 18 ch. 7 du Règlement du Conseil communal,
3. D'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Prangins, le 10 juin 2023, pour la commission ad hoc :

Madame Rachel Cavargna-Debluë

Monsieur Léo Durgnat

Monsieur Claude Favre

Monsieur Vanni Vogel

Monsieur Régis Bovy (Rapporteur)